



## *Edito - Janvier 2017*

*Mot du Maire*

*Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers Administrés,  
J'ai le plaisir de vous présenter tous mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année 2017 !*

*L'année 2016 a été une année difficile à bien des égards. Elle ne laissera pas un souvenir heureux dans la mémoire collective, les faits marquants étant chômage, guerres, attentats et dérèglement climatique. Le monde est malade mais nous devons garder la force et l'espoir d'un renouveau.*

*Je garde le souvenir de celles et ceux qui nous ont quittés et j'assure ma sympathie aux familles éprouvées. Mes pensées vont également vers celles et ceux qui souffrent. Je leur souhaite courage et guérison.*

*Je vous remercie d'être venus nombreux aux Vœux de la Municipalité que nous avons célébrés Dimanche 15 janvier. Plus d'une centaine de Boétrates et Boétrats sont venus partager l'esprit sympathique et convivial de cette rencontre.*

*Après un bref bilan de l'année écoulée, mes adjoints et moi-même avons présenté une liste de projets pour lesquels les études préalables sont en cours : 1° aménagements des abords de la D 906, nommée à Boyer Rue ancienne nationale 6, pour relier au mieux les voies communales ente elles en mettant les usagers cyclistes et piétons en sécurité, 2° toiture de l'église ainsi que réfection des bancs et du sol, 3° toiture et rénovation énergétique de la salle polyvalente, 4° fin des travaux de reprises de concessions au cimetière avec remise en état générale. 5° concernant le dossier Clos de l'Abbaye, la vente des lots à bâtir arrive à terme semble t-il car une option est posée sur le dernier lot. Cela constituera une aide précieuse qui permettra de financer les projets cités ci-dessus.*

*Les présidents des différentes associations boétrates ont pris la parole afin de présenter leur calendrier festif 2017. Je vous encourage à les rencontrer et à participer aux multiples rencontres qu'ils organisent avec cœur. Je remercie leur enthousiasme, car ils entretiennent l'âme du village.*

*Nous avons le plaisir de constater que plusieurs entreprises s'installent et cherchent à se développer sur notre sol boétrat. Nous saluons le dynamisme et le courage d'entreprendre dans une période économiquement difficile. Cela montre que dans notre pays, il existe des forces vives en sommeil qui n'attendent qu'une opportunité pour révéler leur talent. Le public présent aux vœux de la Municipalité a chaleureusement applaudi ces nouveaux entrepreneurs.*

*Notre président de communauté de communes, Jean-Claude Becousse, qui est également conseiller départemental, nous a fait l'honneur de sa présence, il a exposé l'avancée du projet « Fibre optique » que nous attendons tant. Les travaux débiteront fin 2017 pour entrer en service courant 2019. Concernant les projets communautaires, il a informé l'assemblée de l'ouverture prochaine d'un Espace Santé pluridisciplinaire implanté à Sennecey.*

*C'est avec plaisir et sincérité que je remercie pour leur implication:*

- Nos Employés : Isabelle et Valérie secrétaires de mairie, Laetitia agent(e) d'entretien ainsi que Bernard et Frédéric agents multitâches.*
- -Nos Conseillers Municipaux pour leur réflexion et leur travail bénévole,*
- -Nos Artisans pour leur rapidité d'intervention et leurs conseils appréciés,*
- Tous les Bénévoles pour l'aide à l'entretien du village, le fleurissement, la décoration, les menus réparations ou aménagements.*
- Les Agriculteurs pour l'entretien des dessertes et des haies avec leur matériel, ce qui allège le travail communal.*
- Toutes Celles et Ceux qui s'intéressent, apprécient et participent à la vie de votre village !*

*Tous vos Elus municipaux vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année!*

*Jean-Paul BONTEMPS  
Maire de BOYER*

## Sommaire du magazine n°9 de Janvier 2017

| Les rubriques  | N° de page         |
|--|--------------------|
| janvier 2017   | Page de garde      |
| Concours photos 2016 sur la page de garde intérieure                               | Page intérieure    |
| Le mot du maire Vœux de la Municipalité  | 1                  |
| Sommaire du magazine n°9   | 2                  |
| Page administrative – Etat civil déclaré en 2016 – Le Recensement- Dates Elections | 3, 4               |
| L’Echo des commissions   | 5, 6, 7, 8         |
| Info environnement – santé – La France sonne le glas du sac plastique              | 9                  |
| Les gestes qui sauvent –Formation : Protection civile et La Croix rouge            | 10                 |
| Animation Saison passée Automne Hiver  | 11, 12, 13         |
| Animation Saison à venir Janvier à Mai 2017  | 14, 15             |
| La page du p’tit boétrat Cadeau du Père Noël, Coloriage, Quizz et chanson zoulou.  | 16, 17             |
| Recettes Bec sucré Crème de Mémé de Pierre Perret                                  | 18                 |
| La chronique agricole L’Impitoyable monde de l’Agriculture par Jean-Paul BONTEMPS  | 19                 |
| La Faune sauvage Le faisan commun par Georges SALAMIN                              | 20                 |
| Abbaye Message de Paix   | 21                 |
| Les Dossiers de Marcel VAUSSANVIN Les origines de Boyer                            | 22                 |
| Les marchés alentours Résultats des jeux précédents                                | 23                 |
| Répertoire à jour des métiers sur Boyer  | 24                 |
| Suite concours photos 2016 sur la page couverture. intérieure                      | Page intérieure    |
| Coordonnées municipales  | Page de couverture |

## Rédaction et distribution du magazine

Le Responsable de la parution est Jean-Paul BONTEMPS Maire.

L’investigation, la rédaction, la mise en page et la publication sont fournies par Joëlle LEGRIS-SUEUR.

Les articles sur la Com-Com ainsi que la chronique agricole sont fournis par Jean-Paul BONTEMPS.

Les Boétrats sont invités à nous rencontrer s’ils souhaitent échanger.

Le pliage et la distribution sont assurés par les membres disponibles de l’équipe municipale.

La double relecture est effectuée par une bénévole anonyme.

Rubriques : l’origine des informations.

- L’écho des commissions est rédigé à partir des réunions du Conseil municipal.
- Le Calendrier des manifestations est défini en Octobre chaque année lors de la réunion Associations/Municipalité.
- L’enfance, l’info est puisée du compte-rendu des Conseils d’Ecole et du SIVOS.
- Les pages Info sont recueillies auprès de sites professionnels ou spécialisés, cités en référence.
- La page administrative, Etat civil est communiqué par les secrétaires de mairie.
- Les dossiers de Marcel VAUSSANVIN, passionné d’Histoire, d’Archéologie, de Philosophie etc..
- La Faune sauvage, l’environnement par Georges SALAMIN, Garde-chasse et pêche du pays.
- Loisirs et Témoignages, les pages sont fournies par les habitants de Boyer, nommés en page.

Pour joindre la Communication envoyer un e-mail à : [joellelegris@wanadoo.fr](mailto:joellelegris@wanadoo.fr) ou appeler au 03 85 51 29 85.

Le magazine est publié à environ 400 exemplaires. Vous pouvez le découvrir sur le site internet du village [www.boyer71.fr](http://www.boyer71.fr)  
Si pour quelque raison, il ne vous était pas distribué, il vous suffirait de venir le retirer en mairie.

# La page administrative

Rappel : la mairie est ouverte mardi jeudi vendredi  
Le Maire reçoit sur R.V. les mardis et Jeudis et de 14 à 16h le Vendredi

## Etat Civil Déclarations en mairie de l'année 2016

### EN 2017 ces bébés fêteront leur 1 an

Kewanee, Aiyanna PLANCHON née le 06 janvier 2016  
Agathe FAIVRE née le 02 février 2016  
Inaya, Adèle RECCHIA née le 16 février 2016  
Mathilde GRAVALLON née le 6 mai 2016  
Capucine, Lisa VOLATIER née le 8 juin 2016  
Louis FRÉROT né le 22 septembre 2016  
Louna FERRÉ née le 30 septembre 2016  
Loan FRÉVILLE née le 21 octobre 2016  
Nino BERGER né le 29 octobre 2016



### UNIONS 2016

Jérôme NEUVILLE et Carole VORILLION mariés le 12 mars 2016  
Frédéric Nicolas VILLUENDAS et Nathalie Dominique PEQUIGNOT mariés le 9 juillet 2016



### DECES 2016

Robert, Auguste GUÉRIN décédé le 7 janvier 2016  
Maurice PRUDENT né à Boyer et décédé le 18 janvier 2016  
Catherine, Jeannine HOCQUET domiciliée à Boyer, décédée le 28 janvier 2016  
Marie-Jeanne TERRIER domiciliée à Boyer, décédée le 28 janvier 2016  
Irénee Marguerite Lucienne DONDUY née à Boyer, décédée le 28 février 2016  
Ghislaine, Monique JOUBERT décédée le 14 mars 2016  
Renée, Yolande BONTEMPS née à Boyer décédée le 24 mars 2016  
Juliette BROUX décédée le 25 mars 2016  
Jeanne Eugénie BONTEMPS veuve de Jacques Joseph DANDELLOT décédée le 2 août 2016  
Suzanne BONNOT veuve de Louis Henri DUPARAY, domiciliée à Boyer, décédée le 11 Août 2016  
Marie TURQUET née à Boyer, décédée le 31 août 2016 à Tournus.  
Paul Louis FERRE décédé le 12 octobre 2016 né à Boyer et résidant à Limone  
François Félix Albert MALLÉN décédé le 12 novembre 2016, domicilié à Boyer : Château de Venière.  
Christiane Marie Alice Germaine Yvonne NICOLAY est décédée à Boyer le 2 décembre 2016, au 257 rue de l'Abbaye.  
André René BECHE né à Boyer est décédé le 19.12.2016 à Trévoux (Ain)



SERVICE A LA PERSONNE PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
WWW.CC-ENTRESAONEETGROSNE.FR

|                            |  |                |
|----------------------------|--|----------------|
| PORTAGE DES REPAS          | 48 H A L'AVANCE POUR HANDICAPES ET AINES | 03 85 44 99 28 |
| TRANSPORT A LA DEMANDE     | ALLER RETOUR SENNECEY POUR LES + 60 ANS  |                |
| RELAIS DE SERVICES PUBLICS | AIDE AUX ACCES DES SERVICES PUBLICS      |                |

# La page administrative

## LE RECENSEMENT A BOYER SE DEROULERA DU JEUDI 19 JANVIER AU SAMEDI 18 FEVRIER 2017

LES AGENTS RECENSEURS

CORINNE LIOCHON A L'EST DE LA RD 906 FRANCK LESAGE A L'OUEST DE LA RD 906  
PASSERONT A VOTRE DOMICILE ILS PRESENTERONT LEUR CARTE MUNIE PHOTO IDENTITE  
LIRE CI-DESSOUS LE DEROULEMENT

### Ce Devoir civique est obligatoire

#### LE RECENSEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

##### **Avant la collecte**

Votre commune recrute les agents recenseurs.

L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.

Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

##### **Pendant la collecte**

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

##### **Après la collecte**

Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête.

Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

**Cette année, le recensement se déroule dans 7 000 communes de moins de 10 000 habitants.**

**Le recensement, c'est sûr ! : Vos informations personnelles sont protégées**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, dont les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

**Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)**

**Le recensement par internet, c'est plus pratique !** – Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec votre recenseur pour le retour de documents. PLUS SIMPLE ! Vous êtes guidé tout au long du remplissage et le questionnaire s'adapte à vos réponses. PLUS ECOLOGIQUE ! Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier.

### CALENDRIER DES ELECTIONS 2017

- **PRESIDENTIELLES 1<sup>ER</sup> TOUR LE 23 AVRIL ET 2<sup>ND</sup> TOUR LE 7 MAI 2017.**
- **LEGISLATIVES 1<sup>ER</sup> TOUR LE 11 JUIN ET 2<sup>ND</sup> TOUR LE 18 JUIN 2017.**

R.V A LA MAIRIE LES DIMANCHES DE 8H A 19H MUNI DE VOTRE CARTE D'ELECTEUR ET DE VOTRE CARTE D'IDENTITE.

# L'Echo des Commissions

*Ci-dessous, le compte-rendu des réunions des Conseils du 14 octobre et du 9 décembre 2016. Ces délibérations sont approuvées à l'unanimité. Entre deux magazines, le compte-rendu des réunions est affiché publiquement et sur le site web de BOYER.*

## Communauté de Communes

### Délibération pour les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NoTRE) ;  
Vu les modifications apportées par cette dernière à l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences obligatoires et optionnelles exercées par les Communautés de Communes.  
Au regard de ce qui précède et afin de se conformer à la réglementation en vigueur et aux obligations induites pour l'obtention de la DGF (dotation globale de fonctionnement) bonifiée, la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne a procédé à une modification de ses statuts lors de la séance du Conseil de Communauté en date du 13 septembre 2016.

Les statuts ainsi modifiés, ont été adoptés par 25 voix pour - 1 voix contre, par le Conseil Communautaire. Il convient que les communes à leur tour se prononcent. Après en avoir délibéré le Conseil donne à l'unanimité son accord pour modifier et adopter les nouveaux statuts.

### Délibération pour composition du conseil communautaire

Pour donner suite au point précédent, le Conseil Communautaire accueillera les représentants des six nouvelles communes. Sennecey le Grd aura 11 représentants, Laives 3 représentants, Saint-Cyr 2 représentants, Boyer 2 représentants, Nanton 2 représentants, Cormatin 2 représentants, toutes les autres communes auront 1 représentant.

## Syndicat intercommunal

**Délibération pour Approbation du dossier RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) du SIET (syndicat des industriels des équipements du traitement de l'eau) et du SPANC (service public d'assainissement non collectif).** Après présentation par le maire des RPQS du SIET et du SPANC, l'assemblée, après délibération accepte à l'unanimité la présentation desdits rapports.

### Délibération pour signature d'une convention avec le Syndicat de la Natouze

Pour une prestation de service du secrétariat, antérieurement, le syndicat rémunérait directement la secrétaire de Mairie de Boyer qui assumait ces tâches administratives. Pour plus de souplesse de part et d'autre, cette convention permettra de mieux s'adapter aux besoins de chacune des parties. La commune facturera la prestation de service.

## Voirie

### Délibération pour inscription de chemins de randonnée au PDIPR de Saône et Loire

Le Conseil accepte l'inscription des chemins de randonnée déjà listés et souhaite ajouter : 1° **Chemin de randonnée CR1** constitué depuis le sentier de la rue du Jus jusqu'au carrefour avec la rue de Bergerat et Moulin Pomier. 2° **Chemin de randonnée CR2** (D66) constitué depuis le chemin Moulin Pomier jusqu'à la rue de Limone à la rencontre de la rue Bressalot.

### Eclairage des passages piétons sur la RD 906 nommée Rue Ancienne nationale 6

Des subventions ont été obtenues au titre de la législation sur les déplacements « doux » :

- 4 600 € de la part du Conseil Départemental (fonds des amendes de police)
- 8 400 € de la part du Conseil Régional

Ces aides ne sont pas suffisantes et la recherche d'autres financements est en cours.

.../...

## L'Echo des Commissions

### Travaux de voirie

Le programme de travaux de voirie inscrit au budget de la commune en 2016 a permis de réaliser les travaux de rénovation partiels (linéaire urbanisé) par un revêtement en enrobés de 4 à 5 cm d'épaisseur de la *rue du Quart Bernard*, de la *rue du Bourg* et du *Chemin de la Condemine*.

Par ailleurs, environ 17 000 m<sup>2</sup> de voirie ont fait l'objet d'une réparation partielle au « point à temps » par épandage d'émulsion de bitume et de gravillons. L'ensemble de ces travaux a été financé sur le budget de la commune (sans emprunt) pour un montant d'environ 52 000 euros TTC.

### Bois

#### Délibération pour affouage et tarifs

Pour 2016/2017, sont attribués en affouage la parcelle 35-1 de 61 ares, complétée par des houppiers dans les coupes 6 et 7. Le retard annoncé par l'acheteur des frênes de la coupe 7 a conduit à faire exploiter des taillis hors zone gérée par l'ONF, sur l'ancienne peupleraie sise « en Vaivre ». Les tarifs pour les portions sont de 30 € et les ventes de bois sont de 12 €/le moule. Après délibération, l'assemblée accepte à l'unanimité la proposition faite.

### Assainissement

Le délai pour le raccordement des habitations du Bourg au réseau d'assainissement était fixé au 31/12/2016. Les propriétaires qui n'ont pas encore effectué le raccordement ont reçu un courrier recommandé les informant que passé cette date, une pénalité de 2 000 € est applicable.

### Bâtiment

#### Salle polyvalente

Sa rénovation énergétique est à l'étude, un bilan thermique a été dressé.

Une subvention au titre du fonds européen FEADER sera recherchée.

#### **Délibération pour autorisation donnée au maire pour recherche de subventions pour la salle polyvalente.**

Monsieur Le Maire fait état des nombreux problèmes de toiture, d'isolation, de fenêtres, de verrières, de chaudière pour la salle polyvalente. En conséquence, il sollicite l'autorisation de demander toutes les subventions possibles en complément du fonds européen, au niveau de l'Etat, de la Région, du Département, du syndicat mixte et de signer tous les documents nécessaires à l'établissement de ces demandes.

### APPEL AUX DONNS POUR L'EGLISE

Depuis de nombreux mois, la municipalité a instruit un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine visant à recueillir des dons pour la restauration des bancs, du plancher et de l'enduit sous la rosace de l'église. Le dossier est consultable sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Ces travaux de réfection sont devenus indispensables afin d'éviter tout risque de chute. Le devis s'élève à 12 000 €. Un flyer « Appel aux dons » est joint à ce magazine. Cette action, conventionnée avec la Fondation du Patrimoine, ajoutera une participation de 20% du total de la valeur des dons. Toute contribution même modique, sera la bienvenue. Les donateurs recevront un reçu fiscal. Tout don est fiscalement déductible. Plus facile, plus rapide, sans risque, vous pouvez effectuer votre don directement sur [www.fondation-patrimoine.org/43859](http://www.fondation-patrimoine.org/43859)

Merci à tous !

### Délibération pour acceptation du don de la pierre fiche

L'association La Pierre Fiche a souhaité verser 5 000 € dans le but de participer aux travaux de la réfection du toit du lavoir de Limone. Par cette délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le don et destine la somme à la réfection de ce toit.

## L'Echo des commissions

### Urbanisme

#### Délibération pour signature d'une convention pour instruction des dossiers d'urbanisme par le Grand Chalon.

La DDT [Direction départementale du territoire] n'instruit plus les dossiers d'urbanisme. Le Grand Chalon possède les compétences pour pallier la défaillance moyennant une prestation facturée 234 € pour un dossier de permis de construire. Les autres communes de la Com-Com sont également conventionnées. Sur 2016, on peut chiffrer le coût de cette prestation à environ 2 000 €

#### Délibération pour achat terrain.

Monsieur Le Maire fait état d'une proposition de rétrocession à la commune de Boyer d'une bande de terrain de 2 mètres de largeur pour permettre d'élargir le sentier Champ Cadet et le porter à une largeur de 6 mètres, facilitant ainsi l'entretien de ladite desserte. Cette desserte se situe Cours du Pont et le terrain est en vente. Le bornage et l'acte notarié seront pris en charge par la commune.

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à cette opération immobilière.

### CCAS

Il a été délibéré de la dissolution du CCAS. Entité au profit d'une commission communale à aide sociale, la dissolution s'est imposée comme l'ont déjà réalisée de nombreuses communes. Retenons que les services actuels seront maintenus à l'identique et les responsables, maintenus dans leur rôle.

### Conseil d'école

Les enseignants ont remercié la commune et Patrick VION pour les travaux réalisés pendant l'été dans les classes. Interrogation sur l'intérêt des NAP et adoption du règlement intérieur.

#### Délibération pour risques statutaires des salariés et adhésion de mutuelle de groupe.

Les risques statutaires des salariés communaux sont, à ce jour, gérés par la CIGAC, filiale de Groupama.

Un appel d'offre pour un contrat de groupe est lancé par le CGFPT 71 [Caisse Nationale de la Fonction Publique Nationale centre de gestion de Saône et Loire].

La mutuelle complémentaire des salariés de la commune est assurée à ce jour par la MNT [Mutuelle Nationale Territoriale]. Là encore, un appel d'offre pour un contrat de groupe est lancé par le CGFPT 71.

Le Maire demande l'autorisation de participer à ces appels d'offre et de vérifier l'impact sur le coût pour la commune et sur les réelles garanties contractuelles pour les salariés.

#### Délibération pour la fixation de la rémunération des deux agents recenseurs 2017.

Un recensement national est organisé du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2017. La dotation de l'Etat est de 1 341 €. Deux personnes ont été recrutées pour effectuer cette opération avec une rémunération de 5.20 € par dossier concernant un foyer. Il faut compter 3 passages.

Monsieur Le Maire indique que le coordonnateur en titre est son adjoint Jacques HUMBERT mais pour pallier un éventuel empêchement, il convient de nommer un délégué Isabelle GUILLET, secrétaire de mairie.

### *Etre présents dans GPS c'est pour bientôt ! Système de géo localisation*

La mise en place des plaques de nomination et de numérotation des rues de la commune est en cours de finalisation. Il reste quelques plaques à poser, elles ont fait l'objet d'une commande complémentaire qui est en cours de fabrication. Je rappelle à ceux qui ne l'auraient pas encore fait qu'il convient de fixer le numéro d'immeuble (maison) qui leur a été attribué en limite de propriété.

**La mise en place de la totalité des plaques de rue, ainsi que la numérotation des immeubles, sont des préalables indispensables, pour que les entreprises gestionnaires de systèmes de géo localisation (GPS) puissent intervenir et localiser l'ensemble des propriétés de Boyer.** Après ce passage, le plan de Boyer existera sur Internet également.

## *Le déploiement de la fibre optique à Boyer.*

### La France est en cours d'équipement

L'Hexagone s'équipe de façon stratégique. D'abord les zones à forte concentration urbaine soit : la Capitale, l'Île de France, ensuite les grandes villes préfectorales puis les villes et les villages, zones à moindre densité.

Depuis 2011, 73 départements et 900 villes sont devenues raccordables- 20 millions de foyers seront équipés d'ici à 2022.

Pour la Bourgogne Franche Comté, le début des travaux est envisagé pour octobre 2017. Une priorité de notre secteur serait due aux passages déjà existants de la fibre à certains endroits. Les travaux débuteront fin 2017 et nous pouvons espérer qu'ils se termineront courant 2019.

### Une évolution indispensable

La fibre optique est plus fine qu'un cheveu, insensible aux perturbations de l'environnement et permet de transporter une grande quantité d'informations à la vitesse de la lumière quelle que soit la distance de son habitation au réseau. Elle remplace au fur et à mesure les lignes de cuivre actuelles. Un élément essentiel pour les entrepreneurs, les riverains et le tourisme, le haut débit est devenu un critère important dans le choix de son lieu de vie.

### Quelques termes techniques

Quand le *déploiement* est effectué, le riverain est ponctuellement *raccordable*, il est dès lors *éligible à la fibre*. Chacun choisit son *opérateur* : Orange, Free, SFR ou Bouygues afin de souscrire à une *offre fibre optique* qui pourrait être autour de 5 à 10€/mois.

Il sera possible de suivre l'évolution des travaux sur l'installation de la fibre optique en Saône et Loire sur Internet. Pour en savoir + techniquement sur la fibre optique voir : [www.frandroid.com/telecom](http://www.frandroid.com/telecom)  
[www.reseaux.orange.fr/decouvrir-le-reseau/a-la-maison/fibre-comment-avoir-la-fibre](http://www.reseaux.orange.fr/decouvrir-le-reseau/a-la-maison/fibre-comment-avoir-la-fibre)

**Location du matériel communal** voir conditions en mairie les jeudis avec Valérie.

*Particuliers, manifestez-vous le plus rapidement possible. Les Associations sont prioritaires !*

| Location du vendredi 11h au lundi 11h            | Capacité | Tarif pour Boétrat          | Tarif extérieur |
|--|----------|-----------------------------|-----------------|
| Complète. Salle poly + bar + cuisine + vaisselle | 90       | 210 €                       | 360 €           |
| Salle + bar                                      | 90       | 150 €                       | 240 €           |
| Location à la journée                            |          |                             |                 |
| Salle + bar (uniquement en semaine)              | 90       | 100 €                       | 170 €           |
| Caveau sous-sol (uniquement en semaine)          | 35       | 80 €                        |                 |
| Salle du clos de l'Abbaye                        | 35       | 100€<br>(50€ pour résident) |                 |

| Matériel                                       | Tarif pour Tous | Caution |
|--|-----------------|---------|
| Tente 16 m                                     | 120 €           | 1 000 € |
| Tente 12 m                                     | 100 €           | 1 000 € |
| Parquet de danse                               | 80 €            | 500 €   |
| 1 table + 2 bancs pique-nique - le lot         | 3 €             | 30 €    |
| 15 tables + 30 bancs pique-nique - les 15 lots | 45 €            | 450 €   |

Pour toutes locations, 50 % d'arrhes seront exigés à la réservation.



# Info environnement – santé

Diverses sources Internet

## La France a sonné le glas du sac en plastique

Article 75 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

La mesure est active depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les sacs ou emballages en plastique sont prohibés. Tous les commerces sont concernés. Seuls les sacs réutilisables de plus de 50 micromètres d'épaisseur seront autorisés en caisse. L'alternative est le sac en papier kraft qui est naturellement biodégradable et le sac dit « **biosourcé et compostable** » fabriqué en Europe. Les anciens sacs produits en majeure partie en Asie valent moitié moins cher que le sac biodégradable, les commerçants « toussent », parfois il est vendu 10 centimes.



### Qu'est-ce qu'un sac biosourcé et compostable ?

Un sac biosourcé est composé en partie de matière organique (amidon de maïs ou de pomme de terre) et contient encore du plastique, mais qui pourra se dégrader totalement. La loi prévoit des sacs biosourcés à 30% en 2017, 40% en 2018, 50% en 2019 et 60% en 2025. Un matériau compostable a la faculté - dans certaines conditions et même s'il contient du plastique - de se dégrader tout seul et de se transformer en eau et en CO<sub>2</sub>. Le compostage nécessitant un certain taux d'humidité, de chaleur, d'aération, la norme «compostage domestique» correspond à ce qui peut se faire à la maison, en quelques semaines, et pas dans des conditions industrielles optimales. Les sacs oxo-dégradables, que certains disent biodégradables, ne le sont pas et ne sont pas autorisés.



### C'est un devoir que de changer les mœurs.

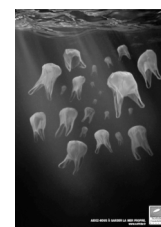
« Il existe une grande disparité entre les Européens. Les Danois ou les Finlandais consomment quatre sacs par habitant et par an, les Français 80, les Portugais et les Polonais plus de 400. Mais l'Union européenne a imposé aux Etats de rendre payants les sacs fins non biodégradables au plus tard au 31 décembre 2018 ou de prendre des mesures pour réduire leur consommation annuelle à 90 sacs par habitant et par an fin 2019 ».Extrait du journal Libération.

Les dernières estimations de consommation en Europe sont de cent milliards de sacs en plastique.

La part de la France est de dix-sept milliards dont huit milliards sont abandonnés dans la Nature.

### Pourquoi fallait-il réagir.

Les scientifiques ont alerté depuis longtemps les Autorités des conséquences désastreuses du déchet plastique sur l'environnement. Il pollue les océans, les paysages, et atteint même notre santé. Greenpeace estime qu'à l'échelle de la Terre, environ un million d'oiseaux et cent mille mammifères marins meurent chaque année de l'ingestion de plastique. Pour rappel, un sac en plastique est fabriqué en une seconde, a une durée moyenne d'utilisation de 20 minutes et met en moyenne **400 ans à se décomposer** dans la nature. La production et l'élimination de ces sacs contribuent à l'émission des gaz à effet de serre responsables du



réchauffement climatique.

**Réduire la dépendance.** Selon un sondage réalisé par Radins.com, 67% des personnes interrogées déclarent être prêtes à abandonner les sacs en plastique. D'une façon progressive, il faut apprendre à ne plus nourrir ce fléau. L'utilisateur doit s'impliquer dans le changement. Il faut aider le commerçant. Désormais il faut se munir systématiquement d'un sac recyclable, d'un cabas, d'un panier, d'un trolley avant de partir faire « les courses ou les commissions », le plus malin innovera pour le passage chez le poissonnier !

**Elargissement de la mesure prohibitive.** Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la vente de la vaisselle jetable 100% plastique sera également interdite en France, cela inclut la barquette à emporter. Le gouvernement aura laissé plus de quatre années aux industriels pour choisir leur matière première organique. Aujourd'hui, on peut déjà acheter des couverts en bambou, des assiettes en pulpe de canne à sucre ou encore des gobelets en carton qui permettent de remplacer le plastique. Cette vaisselle coûte deux fois plus cher que le plastique pourtant le marché est déjà en plein essor. En 2020, la France sera le premier pays au monde à interdire la vaisselle 100% plastique.

**Production de matière plastique.** Chaque année, deux cent cinquante millions de tonnes de plastique sont produites en France, près de 7 millions de tonnes de déchets sont jetés, déversés dans les Océans.

# Les gestes qui sauvent

Si vous Souhaitez vous former aux gestes de premiers secours, Informez-vous des prochaines dates de formation auprès des Associations.

La PROTECTION CIVILE CHALON 03 85 21 81 61 8H à 12H [www.protectioncivile71.org](http://www.protectioncivile71.org)

La CROIX ROUGE MACON. 816 av. du M<sup>al</sup> de Lattre de Tassigny. 03 85 21 91 44 [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

L'équipe technique municipale de Boyer est en cours de formation.

## PREMIERS SECOURS : GESTES ET INTERVENTIONS

### PROTEGEZ

Sécurisez la zone de l'accident pour éviter l'aggravation de l'accident

### ALERTEZ ou FAITES ALERTER



SECUREZ la victime

### HEMORRAGIE

Hémorragie externe : ● Comprimez avec la paume de la main (protégée) l'endroit qui saigne. ● Allongez la victime. ● Mettez un pansement compressif.

> Si l'appui manuel ne peut être pratiqué : plaie trop étendue, corps étranger dans la plaie. ● Allongez la victime. ● Exercez une forte pression sur le point de compression concerné.



| Pour une hémorragie | Le point de compression est situé                               |
|---------------------|---|
| Du membre inférieur | Au pli de l'aîne avec un poing bras tendu                       |
| Du membre supérieur | Sur la face interne du bras avec un pouce en appuyant vers l'os |
| Du cou              | A la base du cou en appuyant vers la colonne vertébrale         |

La mise en place d'un garrot doit rester exceptionnelle, pour un sauveteur isolé qui doit relâcher le point de compression pour donner l'alerte.

Remarque : pour les saignements de nez, comprimez la narine pendant 10 min la tête penchée en avant.

Hémorragie interne : Le sang s'évacue par les orifices naturels, allongez la victime sur le côté en attendant les secours.

### TRAUMATISME

Traumatismes des membres : ● Evitez tout mouvement et toute manipulation du membre traumatisé. ● Protégez la victime contre le froid, la chaleur, les intempéries. ● En cas de fracture ouverte, recouvrez-la de compresses stériles ou d'un linge propre.



Traumatisme du dos, de la tête ou de la nuque : ● Ne déplacez pas la victime et empêchez-la de bouger. ● Maintenez-lui la tête dans l'axe du corps en vous agenouillant derrière sa tête.

### INCONSCIENCE

● Dégrafez les vêtements serrés. ● Libérez les voies aériennes. ● Placez la victime en Position Latérale de Sécurité (PLS). ● Contrôlez la respiration de la victime en attendant les secours.



### ARRET RESPIRATOIRE

● Allongez la victime sur un plan dur. ● Libérez les voies respiratoires. ● Faites 2 insufflations. ● Vérifiez le pouls carotidien.



> S'il y a présence du pouls, continuez les insufflations jusqu'à l'arrivée des secours ou la reprise de la respiration de la victime.

> S'il y a absence de pouls, assurez la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) pour maintenir la victime en survie jusqu'à l'arrivée des secours. Réalisez des cycles de 15 compressions thoraciques (massage cardiaque externe) et de 2 insufflations. Tous les 5 cycles, recherchez des signes de reprise de la respiration. En cas de reprise, mettez la victime en PLS. Sinon reprenez une nouvelle série de 5 cycles.



### ETOUFFEMENT



● Penchez la victime en avant en soutenant son thorax avec 1 main. ● Donnez 5 claques du plat de la main dans le dos de la victime entre les omoplates. ● Si vous n'obtenez pas de résultat, utilisez la méthode de compression de la partie supérieure de l'abdomen d'Heimlich.



### BRÛLURE

D'origine thermique : ● Arrosez abondamment la brûlure pendant 5 minutes au moins à l'eau froide. ● Enlevez les vêtements sauf ceux qui adhèrent aux plaies.

> Pour une brûlure simple : ● Protégez la brûlure par un pansement stérile et surveillez comme une plaie simple.

> Pour une brûlure grave (cloque supérieure à la moitié de la main ou si elle touche certaines parties du corps) : ● Continuez à arroser la brûlure jusqu'à l'arrivée des secours. ● Allongez le brûlé.

D'origine chimique : ● Enlevez les vêtements imprégnés de produits chimiques. ● Arrosez la brûlure abondamment pendant le temps préconisé pour éliminer le produit.

D'origine électrique : ● Allongez la victime et prévenez les secours.

Par inhalation dans les poumons : ● Mettez la victime en position 1/2 assise.

Par ingestion d'un produit caustique : ● Mettez la victime en position 1/2 assise en précisant le nom du produit avalé. ● Ne lui donnez pas à boire, ne la faites pas vomir.



### PLAIES

Plaie simple : ● Lavez-vous les mains et lavez la plaie à l'eau et au savon. ● Désinfectez la plaie avec un antiseptique. ● Protégez la plaie avec un pansement.

Plaie grave : ● Mettez la victime en position d'attente : position 1/2 assise pour une plaie au thorax, position à plat dos cuisses fléchies et jambes horizontales pour une plaie à l'abdomen, position à plat dos tête calée yeux fermés pour une plaie à l'œil, position allongée horizontale pour toutes les autres plaies.

Membres ou doigts sectionnés : ● Récupérez le membre ou le doigt. ● Mettez-le dans un sac plastique propre, puis mettez celui-ci dans une poche de glace. ● Remettez le tout aux secours lorsqu'ils viennent chercher la victime.

### MALAISE



● Mettez la victime au repos, allongée, 1/2 assise sur le dos ou le côté. ● Interrogez la victime sur son état de santé et sur ses sensations. ● Observez et appréciez les signes de malaise. ● Réconfortez la victime et aidez-la à prendre un médicament ou un sucre si elle le demande.

### QUELQUES CONSEILS

- Prévenez ou faites prévenir le plus rapidement possible les secours pour tous les cas graves ou si vous avez un doute.
- Surveillez le degré de conscience de la victime, sa respiration et son pouls.
- Parlez-lui et essayez de la calmer en la rassurant.
- Vérifiez si la victime est vaccinée contre le tétanos en cas de plaie ou de brûlure.
- Lavez-vous les mains soigneusement (si cela est possible) avant de toucher la victime.
- Protégez-vous s'il peut y avoir contact avec le sang de la victime (gant, tissu étanche, sac plastique, ...)
- Pensez à surveiller l'évolution des lésions simples pour pallier à toute aggravation.

## Saison passée – Vie associative et animation

**BON'US TONUS.** Le programme « Santé Seniors » s'est déroulé tous les mardis et jeudis matin en mairie d'octobre à décembre. Les intervenants étaient tous des professionnels confirmés : Pharmacien, Gériatre... Le module de 8 séances a permis aux seniors d'aborder ou d'approfondir différents sujets comme : la molécule, le médicament générique, le vaccin contre la grippe, l'âge et les médicaments, le parcours de soin, l'assurance maladie, les médecines alternatives, la recherche de l'équilibre psycho-affectif et même la santé de notre maison.



**SOIREE BOWLING.** Le Foyer Rural a proposé une soirée bowling le samedi 29 octobre 2016 à Mâcon. La soirée a été agrémentée d'une formule différente des années passées. En effet, le complexe permet de se rencontrer autour d'un burger campagnard ou d'une entrecôte charolaise. Ouvert à tout public, la soirée sera reproposée en octobre 2017 si le groupe est assez nombreux.



### LA FETE D'HALLOWEEN.

A lieu traditionnellement fin octobre. Les organisatrices remercient chaleureusement tous les riverains « d'Est en Ouest » de Boyer qui ont ouvert leur porte aux nombreux enfants. Le trésor de friandises a été partagé lors de la « boom » organisée en parallèle, au Caveau de la salle au Bourg et dans la salle du clos de l'Abbaye. Les salles ont été prêtées gracieusement par la commune, comme elles le sont pour les associations, pour le confort des enfants.

**CONCOURS DE BELOTE DU CLUB ST LOUP.** Il s'est déroulé le lundi 3 octobre à la salle polyvalente où 38 doublettes se sont affrontées dans un excellent climat. Mesdames MICHON et VIGNEZ de Gigny remportent les jambons secs, Messieurs BERNIZET et ARNAULT de Sennecey les jambons frais, et Thérèse et Raymonde de Manziat les épaules de porc.

**CONCOURS DE PETANQUE.** La rencontre organisée par Jeunesse & Loisirs a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre

**CONCOURS DE BELOTE JEUNESSE & LOISIRS.** Il s'est déroulé le dimanche 23 octobre

**MARCHE ARTISANAL DE LA PIERRE FICHE.** Une quinzaine d'exposants ont animé le marché ce dimanche 20 novembre. Cette année le caveau n'a pas été ouvert au grand regret de certains exposants. Les visiteurs ont été peu nombreux le matin, un peu plus entre 14h30 et 16h. Le bilan est mitigé et l'association se pose la question : Faut-il continuer cette manifestation sous cette forme? Comme chaque année, l'ambiance sur place était au top, le stand tenu par les membres de l'atelier créatif de M.T Bourgès présentait multiples petits cadeaux « fait main ». Il a été dévalisé. Les gaufres ont toujours un grand succès et la buvette est très appréciée, ainsi que le plateau repas toujours aussi bon et copieux.



**COMMEMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE DE 14/18.** Le rendez-vous au monument aux morts rassemble toujours une petite centaine de personnes. Le dépôt de gerbe et le recueillement au carré militaire du cimetière permettent d'entonner l'hymne national soutenu par la chorale de Boyer. Un vin d'honneur est ouvert à tous. Sur inscription chacun peut participer au banquet des sympathisants des « anciens combattants et prisonniers de guerre ».

## Saison passée – Vie associative et animation

**REPAS DES ANCIENS.** Le repas organisé par l'équipe du CCAS permet aux Anciens qui ne sortent plus beaucoup de retrouver des amis, des connaissances et d'échanger sur leur quotidien. L'équipe organise une animation. Le repas est choisi avec soin, de même que le coffret cadeau destiné aux moins mobiles de plus de 80 ans. Cette rencontre à la salle polyvalente est fixée chaque année le dernier dimanche de novembre afin de permettre aux convives de réserver leur journée. L'équipe vous remercie pour votre présence et vous souhaite une bonne année 2017. A savoir mais sans générer d'inquiétude, le CCAS est dissout mais l'équipe et le service restent identiques.



**ILLUMINATIONS DE DECEMBRE.** Cette rencontre est organisée par Jeunesse & Loisirs le premier samedi de décembre. Une chaleureuse journée « Coti, boudin frais et jarret de porc » où l'on propose de 10 à 17h des plats chauds à consommer sur place ou à emporter. Les plats préparés ont un grand succès et il est souhaitable de réserver par téléphone avant la manifestation.

**LE MARCHE DE NOËL.** S'est déroulé le 10 décembre à l'école de Mancey. Facebook TIRELIRE DES LOUSTICS



**LA BOUM DU PERE NOËL.** A eu lieu le mercredi 14 décembre. Cette année encore la municipalité invitait le père Noël et les enfants de Boyer âgés de 2 à 11 ans pour un après-midi récréatif. Pour cette occasion nos petites « têtes blondes » se sont mises sur leur 31 afin d'accueillir avec respect l'impressionnant « homme en rouge ». Dans l'attente, les enfants ont timidement rejoint la piste de danse. Le Père Noël est arrivé avec sur son dos une hotte pleine de bonbonnières destinées aux enfants sages. Après s'être adressé aux enfants et raconté un joli conte nommé le Noël de P'tite pomme, tous souriaient de le voir sortir les présents de sa hotte. Un instant de pur bonheur pour petits et grands.

Concernant « la Boom du Père Noël » nous avons eu un taux de participation de 61% des enfants. Le budget alloué à cet après-midi de convivialité et de retrouvailles est d'un peu moins de 300€. La municipalité remercie tous les acteurs pour cet événement qui se veut simple et qui a pour but de réunir nos enfants ou petits-enfants. Merci aux parents et grands-parents qui sont au RDV chaque année.

RDV 2017 le mercredi 13 Décembre. Les inscriptions se feront courant octobre Novembre 2017.



**REPAS DE FIN D'ANNEE DU CLUB ST LOUP** le 14 décembre 2016, 36 personnes ont partagé le repas de fin d'année offert aux adhérents de l'association. Chacun a pu apprécier la beauté, la chaleur, la qualité du repas et l'ambiance conviviale assurées par la Ferme-auberge de Vernoux, près de Romenay.

**LA GALETTE DU CLUB ST LOUP.** Elle a eu lieu dans la nouvelle salle du clos de l'Abbaye cette année. Le mercredi 4 janvier 2017, étaient présents 26 adhérents qui ont apprécié le changement de lieu et la chaleur de cette nouvelle salle. Ils ont dégusté quelques galettes arrosées d'un crémant et participé aux différents jeux organisés.

## Saison passée – Vie associative et animation

LA RENCONTRE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE. Le maire remercie tous les administrés qui ont pu se libérer et venir partager cette rencontre annuelle. Avec plaisir, nous avons constaté plus de participation que l'an passé. Comme l'indiquait l'invitation dans votre boîte aux lettres, elle a eu lieu le dimanche matin 15 janvier de 10h30 à 12h30.



Les discours du maire et de ses adjoints ont exposé les décisions municipales délibérées. Les présidents d'associations ont présenté leurs événements pour l'année 2017.

La responsable de la communication a rappelé qu'un calendrier regroupant toutes les coordonnées des associations, tous les événements de l'année, est visible sur les lieux d'affichage habituels en plus du magazine municipal.

REVELE-MOI TON VILLAGE. L'exposition-vote du concours photos 2016 a connu un beau succès. Elle a eu lieu lors de la matinée des vœux de la municipalité. La mairie a enregistré 23 participants, le nombre a doublé par rapport à l'an passé, 38 images plus belles les unes que les autres ont été soumises au vote du public présent. Le premier prix a été décerné à Françoise Giffard pour « Palette automnale ». (voir page intérieure de couverture) Elle a reçu de la Commune une **invitation pour deux** personnes au restaurant-cabaret Le Greuze Folies. Une clé **U.S.B** contenant les 500 meilleures images de la photothèque boétrate a été offerte aux auteurs des 6 meilleures images.



2<sup>ème</sup> prix attribué à Jocelyne Gaillard dont les deux images ont été largement remarquées, « reflets dans la Natouze et Soleil et brouillard sur le bois de Sevy ». 3<sup>ème</sup> prix Marie-Jeanne Braillon pour « Coucher de soleil au Jonchet » 4<sup>ème</sup> prix Jacques Bourghès pour « Boétrat & ses bœufs à la tour st Loup ». 5<sup>ème</sup> prix Renée Vincent pour « Trouée chemin de la Condemine » et enfin 6<sup>ème</sup> prix pour Claudine Bourghès « La chaire de l'église ».

Les organisateurs remercient les participants ainsi que le public qui ont rendu possible cette manifestation.

L'assistance a montré son appréciation quant au défilement de la photothèque durant la manifestation.















LE CONCOURS 2017 EST DECLARE OUVERT ! Le thème est différent. Il s'agit de « **vos** meilleure photo insolite » peu importe le lieu, le sujet et l'année. Pour concourir il faut nous envoyer de préférence votre ou vos 2 images par courrier électronique dit « e-mail » Destinataire : [boyer71-mairie@wanadoo.fr](mailto:boyer71-mairie@wanadoo.fr) Objet : concours photos 2017 en précisant : votre nom, le titre de vos images. Vous pouvez les confier dès demain et jusqu'à fin novembre 2017 en mairie. Le déroulement du vote et les remises de prix auront lieu lors des vœux de la municipalité 2018.

Par avance, sincères remerciements pour votre participation.








# Saison à venir – vie associative et animation

**RAPPEL : TOUTES LES MANIFESTATIONS DE TOUTES LES ASSOCIATIONS SONT REUNIES DANS LE CALENDRIER EVENEMENTIEL ANNUEL JOINT A CE MAGAZINE ET CONSULTABLE SUR L'ACTUALITE DU SITE WEB.**

PRESIDENCE DU FOYER RURAL : François Vincent a passé le relais à Jean-Claude Bué lors de la dernière assemblée générale. Félicitations à chacun d'eux pour leur implication bénévole et altruiste.



-  Les lundis de 20h à 21h Cours de GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN. Salle polyvalente- Inscription 90€ l'année. Pour une participation plus que raisonnable, le Foyer Rural vous propose un cours de gymnastique pour prendre soin de vous, juste une petite heure par semaine. Si c'était votre cadeau pour 2017 ! Relâche calendrier congés scolaires. Le Foyer Rural.
-  Les mardis soir de 18 à 19h30 La CHORALE SANS PRETENTION dirigée par Jean-Claude Bué chez Renée Vincent au Bourg. Chanter a un effet euphorisant reconnu par les médecins. Comme en témoignent les choristes interrogés, se retrouver pour chanter est agréable, un moment futile et léger à partager. Chanter sans prétention pour le plaisir procure détente, joie et bonne humeur. Cela stimule la mémoire. Le chef de chœur enseigne la gymnastique vocale, la voix s'éclaircit, on réveille le timbre d'origine ou on le construit, on renforce les muscles de la langue et de la gorge. Le chant est bénéfique pour soigner le ronflement et l'apnée du sommeil. L'un des choristes a définitivement cessé de porter son masque à oxygène la nuit. On se surprend à chanter plus spontanément. Les voix masculines manquent. Si vous êtes tentés, venez les voir un mardi soir, 51 chemin de la Condemine au Bourg. Atelier proposé par Le Foyer Rural.
-  Les mardis de Janvier Santé Seniors Bourgogne, déroulement du module CODE DE LA ROUTE en mairie, salle des mariages janvier et février 2017.
-  Module Sommeil ou Nutrition prévu en octobre. Inscriptions + de 60 ans au plus vite auprès de François Girard. 03 85 51 16 84 Le Foyer Rural.
-  Les mercredis matin 9h à 11h30 RANDONNEE De 7 à 10km. R.V. 9h au parking du bourg. Annulation si - 10° ou +35°. Le groupe est encadré par « notre Kiné » François Girard. Membre actif du Foyer Rural.
-  Samedi 28 janvier à 19h30 SOIREE REPAS DANSANT. MOULES-FRITES. Animée par Salvatore Greco et son accompagnateur à la salle polyvalente. Participation 15€/adulte 10€/enfant. Inscription auprès d'Eliane Bontemps et Marie-José Vion. Membres du bureau du Foyer Rural.
-  Vendredi 3 février. Assemblée générale de l'association Jeunesse & Loisirs.
-  Lundi 6 février 13h30 BELOTE DU CLUB ST LOUP Ouvert à tous, nombreux lots. Participation 8€. Inscription le jour j. Salle polyvalente. Le Club St Loup.
-  Dimanche 26 février Fermeture de la chasse. Association La Bourguignonne.
-  Samedi 4 ou 11 mars BOYER PROPRE OUEST. Rencontre bénévole pour un ramassage de détritux, organisée par la Fédération de Chasse R.V. mairie en matinée. Prévoir ses bottes et ses gants. Les sacs sont fournis.
-  Dimanche 5 mars midi REPAS DE LA FETE DES GRAND-MERES. Le lieu est à confirmer Le Greuze Folies ou la salle polyvalente. Réservation auprès de M. Aufranc - Participation à prix coûtant. Ouvert aux adhérents (et proches des adhérents) Organisé par le Club Saint Loup.
-  Dimanche 19 mars 11h R.V. au Monument aux Morts, Dépôt de gerbe en HOMMAGE aux combattants et prisonniers de guerre d'Algérie. L'A.C.P.G.
-  Dimanche 26 mars midi À confirmer. SORTIE REPAS FRITURE en bords de Seille. Le Foyer Rural.
-  Samedi 1er Avril 19h BANQUET DE CHASSE au marccassin. Participation ≅ 18 €. Réserver auprès de Marie-José Vion. Salle Polyvalente. Proposé par La Bourguignonne.

## Saison à venir – vie associative et animation

-  Samedi 15 avril de 9h à 12h. Pâques UNE CHASSE AUX TRESORS haute en couleurs, cela s'adresse aux Enfants jusqu'à 12 ans. Participation des parents au panier 2€. R.V. en matinée au champ communal Rue du Jus, chaussé de bottes en caoutchouc. Rappel dans le cahier des écoliers. Organisée par Jeunesse & loisirs.
-  Samedi d'avril à définir après la (dernière) crue. BOYER EST SAONE PROPRE Rencontre bénévole pour un ramassage de détritus, organisée par la Fédération de Chasse R.V. route du Crêt. Prévoir ses bottes et ses gants. Les sacs sont fournis.
-  Lundi 1<sup>er</sup> mai Si météo clémente. MARCHE ANNUELLE AU PARFUM DE MUGUET. Pause casse-croûte tiré du sac à la cabane des chasseurs de Jugy. Possibilité de rejoindre les marcheurs à la pause. Ouvert à tous. Circuit local matin 10km après-midi. 8 km. Départ R.V. 9h au parking du bourg. Se renseigner auprès d'HENRI VALOT, Membre actif du Foyer Rural.
-  Lundi 8 mai 11h au monument aux Morts pour un HOMMAGE à tous les soldats. COMMEMORATION de fin de la guerre 39/45, Victoire du 8 mai 1945. Dépôt de gerbe et recueillement au carré militaire du cimetière. Quelques couplets de « La Marseillaise » sont entonnés avec le soutien de la chorale de Boyer. Vin d'honneur offert. Banquet ouvert à tous. Salle polyvalente. Réservation pour le Banquet auprès d'Yvonne Lachaux. Vice-présidente de L'A.C.P.G 03 85 51 13 13
-  Dimanche 14 mai 17h. CONCERT A L'EGLISE AVEC LA CHORALE « SAONE MELODIE » de Varennes-le-Grand composée de 42 choristes dirigés par MATHIEU POTOT. Le thème est « chansons du monde » Afrique noire, Russie, Italie, Macédoine, Israël. Au programme 17 Chants dont gospels, classiques, chants sacrés contemporains, liturgie orthodoxe. La chorale sera accompagnée au piano par ALOÏS GREUTHIER, élève au conservatoire. « Saône Mélodie » est engagée sur six représentations régionales par an (site en construction mars 2017). Concert ouvert à Tous. Billetterie sur place. Participation Entrée € libre. Eglise Boyer bourg (avec accord PERE OUDOT). Voir JACQUES BOURGES Président de La Pierre Fiche.
-  Vendredi soir 26 mai FETE DES VOISINS traditionnellement dernier vendredi de Mai. FETE DU PARTAGE ENTRE VOISINS. Organisée librement par quartier. Il est souhaitable de confirmer sa participation auprès du riverain organisateur qui aura préalablement laissé ses coordonnées dans votre boîte aux lettres. Pour une éventuelle location de matériel, voir en mairie.
-  Aux beaux jours. A confirmer. Sortie à Lyon avec CROISIERE sur la Saône et visite du MUSEE CONFLUENCE. Cette sortie sera proposée et organisée en Inter-Associations.

La suite des évènements paraîtra lors de la prochaine parution du magazine en Mai.

Pour les Evènements du R.P.I. Jugy, Vers, Mancey Boyer : voir FACEBOOK TIRELIRE DES LOUSTICS.

-  LA FETE DES FEUX DE LA ST JEAN sera proposée le samedi 17 juin afin de mieux gérer un mois de juin « surbooké ». Mairie.
-  Boyer a la chance de compter sur son sol un restaurant cabaret LE GREUZE FOLIES situé 1804 Montée de la garenne. Nouvelle propriétaire Stéphanie Naigeon. Téléphone 03 85 32 10 19. Pour vos banquets entre amis ou en famille, elle vous présentera ses meilleures conditions.

**On est toujours étiqueté.** Pour le monde du Marketing, les seniors représentent 1/3 de la population française. La segmentation du Marché est faite selon des critères sociodémographiques. Ainsi les 50-60ans sont étiquetés les « happy boomers » – les 60-75 ans sont les « Libérés » ou les « Jeuniors »- les 75-85 ans « les Paisibles » - et les TGV sont les très grands vieillards. D'après: le journal dunet.com

*Souvenir : La St Loup aurait été fêtée jusqu'en 1964 à Boyer, le dernier dimanche de janvier. Il y avait un bal au café du Jonchet ou au café de Venière. On y dansait en buvant un vin chaud blanc...*

## La page du p'tit boétrat

### Conte de Noël. Le Noël de P'tite pomme

*Voici le conte que raconta le Père Noël aux enfants de Boyer. Nombre d'entre eux ont souhaité pouvoir l'entendre à nouveau. Avant son départ, le Père Noël a souhaité l'offrir à tous les enfants. Le voici donc en cadeau.*

**P**'tite Pomme était un enfant très sage. Il était tout rond avec de belles joues roses. C'est pourquoi on l'appelait P'tite Pomme.

Il habitait une petite maison dans la montagne, tout près d'une grande forêt de sapins. Aussi P'tite Pomme partait souvent se promener. Il mettait son bonnet rouge à pompon et allait rendre visite à ses amis de la montagne. Parfois, en chemin, une coccinelle venait se poser sur son doigt. Alors, sans bouger, P'tite Pomme lui chantait « Coccinelle, belle demoiselle 𐄂𐄂𐄂 ». Puis la coccinelle toute joyeuse s'envolait en pensant qu'il était bien gentil. Car tout le monde connaissait et aimait P'tite Pomme. Les petits et les grands sapins murmuraient « Voilà P'tite Pomme ! Bonjour P'tite Pomme ! ». Et tous les animaux répétaient en chœur : "Bonjour P'tite Pomme ! Lorsqu'il s'asseyait dans la forêt, tous les animaux s'approchaient de lui. Les oiseaux, les écureuils, les lapins et même les papillons. Tous ensemble ils écoutaient les vieux sapins qui connaissaient beaucoup de belles histoires. Mais voici ce qui arriva un jour à P'tite Pomme.

C'était la veille de Noël. P'tite Pomme avait alors 6 ans. Ses parents étaient partis en ville et il était resté tout seul. Sa maman lui avait dit d'être sage et P'tite Pomme avait promis d'attendre gentiment leur retour.

Il avait d'abord joué dans la neige avec ses camarades d'école puis était rentré à la maison. Il s'était amusé un peu avec son chat et avait fait du coloriage. Puis quand le soir tomba, il commença à s'ennuyer et alla regarder par la fenêtre. Il se dit alors qu'il pourrait faire une surprise à son papa et à sa maman en allant à leur rencontre. Il mit son bonnet rouge à pompon et partit sur le petit sentier. En le voyant sortir, les sapins se demandèrent où il

pouvait bien aller si tard. Sur le chemin, P'tite Pomme guettait mais parents. Et tout à coup, tout devint noir. Pomme décida de rebrousser chemin. Mais il était courageux. Parfois il était fatigué. Puis soudain il arriva devant un grand sapin : il avait perdu le sentier. Il faisait nuit, il était perdu et pleurer. C'est alors que le grand sapin se grandes branches et le reconnut.



"P'tite Pomme s'est perdu !" dit-il à ses voisins. Et les sapins répétèrent aux écureuils et aux lapins : "P'tite Pomme s'est perdu !". Le grand sapin souleva P'tite Pomme sur ses grandes branches et avec son voisin, il le berça. Pour qu'il ne prenne pas froid, les écureuils et les lapins vinrent se blottir contre lui pour le réchauffer. Avec tous ses amis autour de lui et bien au chaud, P'tite Pomme se sentit rassuré et il s'endormit tout de suite.

Mais les vieux sapins savaient que c'était la nuit de Noël et ils voulaient que P'tite Pomme ait aussi sa fête de Noël. Alors ils guettèrent l'arrivée du Père-Noël. Dès qu'ils virent son traîneau, ils l'appelèrent et lui expliquèrent la mésaventure de P'tite Pomme. Le Père-Noël savait que P'tite Pomme était un garçon très sage. Alors avec l'aide d'un nuage de neige, il garnit le plus grand sapin de la forêt d'étoiles et de fils d'argent. Puis il demanda à madame la Lune de l'éclairer. Et tout doucement le Père-Noël réveilla P'tite Pomme. Alors il ouvrit ses yeux et fut émerveillé de voir le grand sapin d'argent qui brillait et éclairait toute la forêt.

Le lendemain matin, ses parents le retrouvèrent endormi dans les sapins. De retour à la maison P'tite Pomme trouva dans ses souliers des chocolats et des tas de joujoux.

Plus tard il raconta à ses camarades ce que lui avait apporté le Père-Noël. Il parla des jouets et des chocolats ...mais aussi du grand sapin d'argent. Un sapin immense, plus haut que sa maison et tout brillant. Mais personne ne voulut le croire.

Pourtant c'était bien vrai. P'tite Pomme était si gentil avec ses amis de la forêt qu'il avait eu un cadeau extraordinaire : un magnifique sapin d'argent qui avait illuminé pour lui cette belle nuit de Noël.



# La page du p'tit boétrat

Tests, voici quelques mots nommés « homonymes. »

Doit-on écrire?

-Le groupe a « chanté en cœur » ou « chanté en chœur ».

-Cette aventure est un « conte de fée » ou un « comte de fée » ou un « compte de fée »

-Dans la forêt, j'ai ramassé des « feuilles de chaînes » ou des « feuilles de chênes »

-J'écoute un « chant mélodieux » ou un « champ mélodieux »

FRANCAISFACILE.COM. Tests et cours de français 100% gratuits



Coloriage

Pour remplir la gauche du tableau, il te faut parcourir le magazine de la 1<sup>ère</sup> à la dernière page. (Regarde bien, les pages sont indiquées dans la colonne du milieu.°

| Définitions  | Page |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| On le dit « sucré » pour certains                    | 18   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Initiales de la clé universal serial bus             | 13   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| La colombe en est le symbole                         | 21   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Technologie, elle est plus fine qu'un cheveux        | 8    |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Le nom des Boétrats 58 A.V J.C                       | 22   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| De la famille des galliformes                        | 20   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Elle a lieu tous les mercredis matin à Boyer         | 14   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Adjectif- se dit d'une conception de base biologique | 9    |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Devoir civique du 19 janvier au 18 février           | 4    |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Connais-tu cette chanson ? LE LION EST MORT CE SOIR, la difficulté, c'est de bien faire les « owimbowè »  
Chanson populaire africaine composée en 1939 par Solomon Linda musicien chanteur et compositeur zoulou.  
Interprétée en français par Henri Salvador et a capella (sans accompagnement musical) par le groupe Pow Wow.



Owè ap Owè ap Owè ap Owè ap Owè ap Owè ap

Dans la jungle terrible jungle Le lion est mort ce soir Et les hommes tranquilles s'endorment Le lion est mort ce soir

Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè AHH HHHHHHHHHHHH...

Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè AHH HHHHHHHHHHHH...

Tout est sage dans le village Le lion est mort ce soir Plus de rage plus de carnage Le lion est mort ce soir

Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè AHH HHHHHHHHHHHH...

Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè AHH HHHHHHHHHHHH...

L'indomptable le redoutable Le lion est mort ce soir. ~~Vient ma belle vient ma gazelle~~ Le lion est mort ce soir

Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè AHH HHHHHHHHHHHH...

Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè Owimbowè AHH HHHHHHHHHHHH...

Dans la jungle terrible jungle Le lion est mort ce soir.



## Recettes « Bec sucré »

Le magazine LPB (le petit boétrat) remercie Joëlle Lemoine de partager avec nous ses recettes spéciales.

### La crème de Mémé de Pierre Perret

**Ingrédients** pour 6 personnes

- ¾ de litre de lait
- 1 gousse de vanille fendue en 2 sur la longueur
- 150g de sucre semoule vanillé + 1 cs pour les blancs en neige
- 100g de sucre pour le caramel
- 1 ½ cs de Maïzena

#### Préparation

Dans une haute casserole, faites bouillir le lait, le sucre semoule et la vanille. Mélangez bien. Stoppez le feu.

Au fond d'un saladier, délayez la Maïzena dans les jaunes d'œufs. Versez progressivement le lait chaud sur les œufs et la Maïzena sans cesser de tourner doucement au fouet. Mettez le tout dans la casserole sur le feu et tournez doucement avec le fouet jusqu'à ce que la crème épaississe. L'idéal ni trop liquide ni trop épais. Remettez la crème dans le saladier..

Montez les blancs en neige ferme vigoureusement avec le fouet. Saupoudrez les avec la cuillère de sucre réservée, battez les de nouveau bien fermes et posez les sur la crème dans le saladier. Dans une casserole, faire le caramel blond avec le sucre en morceaux, fondu dans 2 cuillerées d'eau tiède et répandez sur les œufs en neige.

### Astuce, mon sucre vanillé maison.

Réservez un bocal hermétique en verre assez haut, vide propre et sec. Gardez vos gousses de vanille fendues déjà utilisées, rincez-les sous un filet d'eau, laissez sécher jusqu'au lendemain. Mettez vos gousses dans le bocal et remplissez de sucre en poudre blanc ou roux selon les goûts. Fermez bien, gardez dans le placard. Vous aurez rapidement (1 semaine) un délicieux sucre vanillé naturel qui se garde une année.

### Astuce, mon sucre glace.

Mettre le sucre en poudre ou cristallisé blanc ou blond dans le mixer et faire tourner.

### Les beignets de Carnaval

#### • Ingrédients

- 300g de farine
- 75g de sucre semoule
- 1 sachet de sucre vanillé
- 3 œufs
- 75g de beurre ramolli
- 1 sachet de levure

#### Préparation

Mélanger 300g de farine avec le sucre + le sucre vanillé, ajoutez les œufs et le beurre ramolli.

Pétrissez le tout en ajoutant la levure (+ selon goût, un zeste de citron) et un peu de farine.

Sur une planche farinée, étalez la pâte au rouleau en mince épaisseur- Découpez.

Faites cuire les beignets en les plongeant un à un dans la friture.

Déposez sur papier absorbant puis mettre dans un plat

Saupoudrez de sucre glace

### La salade d'oranges aux épices brunes

A préparer la veille.

**Ingrédients** pour 6 personnes

- 8 oranges
- 50 cl d'eau de source
- 150 g de sucre
- 1 gousse de vanille fendue
- 2 bâtons de cannelle
- 2 clous de girofle
- 2 étoiles de badiane
- 10 baies roses



#### Préparation

Peler à vif les oranges (ne pas laisser de peau blanche amère) couteau bien aiguisé. Couper les oranges en tranches fines (enlever les extrémités). Les mettre dans un saladier au fur et à mesure (+jus de coupe). Sirop : dans une casserole, porter l'eau à ébullition. Y jeter les épices et le sucre laisser frémir à petits bouillons pendant 5 mn environ. Verser le sirop brûlant sur les fruits. Laisser refroidir couvrir d'un film et mettre au frais 24h. Servir en assiette creuse et cuillère à soupe environ 5 tranches et 2cuillère de sirop par personnes.

# Chronique agricole

## L'impitoyable monde de l'Agriculture

### Une météo excessive et contraignante.

Après un hiver 2015-2016 qui n'en était pas un, une sécheresse de printemps a nui à toute la végétation que ce soit prairies ou cultures. Celle-ci a contraint les éleveurs à vider leurs stocks de sécurité de fourrages et les céréaliers à retarder leurs semis de maïs ou de soja. Pendant les deux mois qui ont suivi, l'équivalent de six mois de précipitations a provoqué des inondations et empêché tous travaux de saison. Pour clore l'été, deux mois très chauds et secs ont certes permis de faire les piètres récoltes, mais en même temps hypothéqué les résultats des maïs et soja très tardifs (et toutes les parcelles n'ont pu être ensemencées). Il en va ainsi de l'Agriculture et de ceux qui la pratiquent, exposés aux caprices de la Nature. Pragmatisme et



adaptation réussissent en temps normal à assurer les produits de qualité attendus par le consommateur, mais dans le cas extrême de 2016, seule une quantité limitée de chaque production a atteint la performance exigée. Inutile d'évoquer l'impact sur le revenu du travail !



### Le cours du lait trop bas.

Comme si cela ne suffisait pas, les marchés de tous les produits ont subi, dans le cadre de la concurrence des échanges internationaux, une baisse de prix considérable : c'est la double peine ! Les éleveurs sont les plus impactés, les prix du lait et des animaux sont très en dessous du coût de production, et ceux qui n'acceptent pas ce bradage qui ne fait qu'enrichir les grands distributeurs doivent encore loger et nourrir un bétail momentanément en surnombre, en attendant une hypothétique évolution positive des cours.

### Cycles. L'élevage requiert assiduité et attention.

Heureusement, comme les saisons, les cycles de production se succèdent et d'une tâche à une autre, le temps des naissances arrive. Aussi bien pour les vaches que pour les brebis, un suivi assidu et attentif permet de remédier aux stress et autres fatigues pendant les dernières semaines de gestation. Sans une attention rigoureuse des derniers jours, cela conduirait la mère à une perte d'appétit qui engendrerait un affaiblissement préjudiciable à la tonicité et la résistance du nouveau-né, de même qu'à la production du lait maternel.

Reproduction. Les conditions météo ont naturellement des incidences directes sur la reproduction. Elles peuvent dans les cas extrêmes aboutir à des nouveaux nés chétifs à trop gros, mais aussi à des naissances multiples. L'assistance est alors indispensable, tant lors des mises-bas, que pendant les premiers jours de vie de ces rejetons fragilisés.

Contraintes, astreintes, horaires sans fin, rentabilité affligeante, ce sont bien souvent ces périodes d'accompagnement de l'éveil à la vie des nouveaux nés qui ravivent chez les éleveurs la flamme de cette passion du vivant qui leur donne la force d'assumer leur vocation.



Jean-Paul BONTEMPS  
Agriculteur Eleveur

*Cette année les céréaliers français ont une quadruple punition : de mauvais rendements, une qualité en baisse, des prix bas et une concurrence internationale exacerbée, ce qui laisse augurer de gros problèmes de trésorerie », indique Michel Portier, directeur D'AGRITEL.*

# La faune sauvage

Par Georges SALAMIN



## Le Faisan commun

**FAMILLE DES GALLIFORMES** : Ces oiseaux robustes de tailles diverses ont une tête assez petite avec un bec incurvé. La mandibule inférieure est plus courte que la supérieure.

Ils sont pourvus de fortes pattes pour gratter le sol. Les doigts puissants se terminent par des griffes plates et obtuses, les tarsi sont protégés sur le devant par deux rangées de plaquettes cornées et à l'arrière plus petites. Leurs modes d'alimentation et de nidification font qu'ils vivent à terre où ils évoluent avec agilité et rapidité. Toutefois la plupart se perchent pour dormir. Leurs ailes sont assez courtes, arrondies et leur vol paraît lourd et maladroit.

**LE PLUMAGE** : assez dense avec des plumes bien développées à la base et partie duveteuse (hyporachis) palliant la rareté du duvet. Ils ont recours aux bains de poussière et ne se baignent jamais dans l'eau. Les rémiges primaires de la pointe des ailes ne tombent pas, on distingue les jeunes des adultes à leur degré d'usure.

**DIMORPHISME SEXUEL** : très marqué, les mâles souvent haut en couleur, pourvus de plumes ornementales, la tête est ornée d'une crête de caroncule et de barbillons de couleur vive. Leurs pattes sont munies d'éperons acérés. Ils sont plus grands que les femelles.

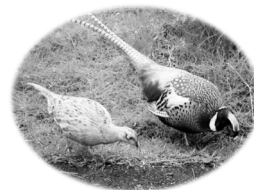
**NOURRITURE** : essentiellement granivores ; ils ont un estomac musculaire très puissant avec une épaisse paroi cornée qui contient souvent du sable, des cailloux qui servent à broyer la nourriture (*graines, bourgeons, feuilles, aiguilles de résineux, insectes..*)

**LES GALLIFORMES SONT POLYGAMES**. Le coq s'entoure d'un nombre variable de 5 à 10 poules et à la saison des amours il parade : cris et postures particulières sont de mise.

La poule pond un grand nombre d'œufs (8 à 16) dans un nid sommaire qu'elle couve seule (pendant 24 à 25 jours).

Les poussins sont nidifuges, recouverts d'un duvet épais à la naissance. Ils voient, entendent, courent et savent se nourrir seuls.

La mère ne fait que les conduire vers la nourriture et veille à leur sécurité. Les poussins apprennent à voler très vite dès la 1<sup>ère</sup> semaine et se perchent pour la nuit au bout de 2 semaines.



### LE FAISAN COMMUN

Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*) est originaire de l'Asie centrale et orientale. Il mesure entre 66 et 89 cm. La poule d'un gris brun tacheté mesure entre 53 et 89 cm.

**LE FAISAN VENERE** originaire de Chine septentrionale et centrale est une espèce forestière et montagnarde (jusqu'à 2000 m). Les plumes de queue (rectrices) peuvent atteindre 1.80 m.



**LE FAISAN DORE**: originaire des montagnes de Chine centrale, il est présent après introduction au sud de l'Angleterre.

**LE FAISAN LADY AMHERST** : originaire du Sud/Est de la Chine, Tibet, Birmanie est également introduit en Angleterre.



**LA GESTION** : le repeuplement est devenu compliqué par les pratiques modernes agricoles.

Il existe deux solutions possibles :

- Les Grandes volières de rappel : après introduction, demande une certaine capacité d'accueil (très efficace)
- Les Lâchers de jeunes en parquet de pré-lâcher (entre 2 cultures appropriées). Les autres lâchers consistant à libérer les oiseaux sans précaution sont presque toujours voués à l'échec.



## Message de paix

*Au début de cette nouvelle année, nous vous souhaitons à tous LA PAIX!*

Tous nos « anciens » ont été marqués au siècle dernier par deux guerres mondiales meurtrières...nos monuments aux morts en témoignent et nous nous souvenons...aux jours anniversaires.

Puis nos aînés ont connu ce qu'on a appelé « la guerre froide », la menace non imaginaire d'une guerre nucléaire et un grand nombre d'autres conflits partout dans le monde...qui sont devenus de plus en plus proches avec les progrès des médias !

Aujourd'hui, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, malheureusement, nous sommes aux prises avec une terrible guerre mondiale qui déchire notre humanité comme par morceaux...entraînant d'énormes souffrances dont nous sommes tous bien conscients : guerres dans différents pays et continents ; terrorisme, criminalité et attaques armées imprévisibles ; abus subis par les migrants et par les victimes de la traite, sous toutes ses formes...sans oublier la dévastation de l'environnement.

A quelle fin ? La violence ne peut atteindre aucun objectif de valeur durable ! Tout ce qu'elle obtient et que nous voyons, est plutôt de déchaîner des représailles ou des spirales de conflits mortels. La violence n'est pas le remède pour notre monde déjà cassé et meurtri !

Petit rameau de la grande famille bénédictine, à l'ombre toute proche de l'antique Abbaye de Cluny, le simple moultier de Venière continue de « vivre sous la Règle de Saint Benoît » dont la devise est « PAIX ».

Ainsi notre communauté apprend jour après jour à chercher la paix, inlassablement. Car chacun le sait bien au fond : le vrai champ de bataille où s'affrontent la violence et la paix, est le cœur de l'homme !

L'homme d'aujourd'hui a plus que jamais besoin d'être accueilli, écouté, aimé de manière inconditionnelle, pardonné, réconcilié, guéri de ses blessures....

En famille, en communauté, soyons des artisans de paix, même pauvres, soyons heureux de vivre ensemble en cherchant harmonie, dialogue et paix et le monde en sera déjà meilleur ! Car la paix est sur le visage d'un frère qui sourit, d'une sœur qui pardonne, d'une famille qui ouvre sa maison à l'hôte de passage, du monastère qui ouvre la porte au pauvre routard transpercé par le froid hivernal...

Ensemble, au creux de nos villages, construisons la paix pour le monde !



Une moniale de Venière

*« La clémence ne se commande pas. Elle tombe du ciel, comme une pluie douce, sur le lieu qu'elle domine ; double bienfaisance, elle fait du bien à celui qui donne et à celui qui reçoit. » W. Shakespeare*

*« C'est en vain qu'on cherche au loin le bonheur quand on oublie de le cultiver soi-même. » J.J Rousseau*

*« La joie est dans tout ce qui nous entoure ; il suffit de savoir l'extraire » Confucius*

*« Le plaisir se ramasse, la joie se cueille, et le bonheur se cultive ». Bouddha*



## Les Dossiers de Marcel VAUSSANVIN

### LES ORIGINES DE BOYER

Les terres de Boyer, en bordure de la Saône ont été peuplées dès les temps préhistoriques. Les Menhirs de la Pierre Fiche, restes visibles d'un double



alignement de mégalithes aux Champs Sanguinis, en sont un témoignage.

L'étymologie interprète le nom de BOYER comme venant de BOIUS ACUM, nom d'un personnage de la tribu des BOÏENS de la grande famille des Celtes. Il aurait pu s'installer dans la région après l'écrasement par César de la grande migration Helvète à Montmort près de Toulon sur Arroux en 58 av.J-C. Les Boïens amis des Eduens furent autorisés à s'établir en Gaule entre la Loire et l'Allier alors que les autres migrants furent refoulés sur la rive gauche de la Saône. On peut imaginer qu'un petit groupe de Boïens attardé se soit établi sur la rive droite pour habiter Boyer.

De l'époque romaine on retrouve des traces d'occupation le long de la voie Agrippa parallèle à la Saône, à l'Arvolot et en Vaisvre où la *Chaussée des Romains* prolonge un passage à gué ouvrant sur l'autre rive.

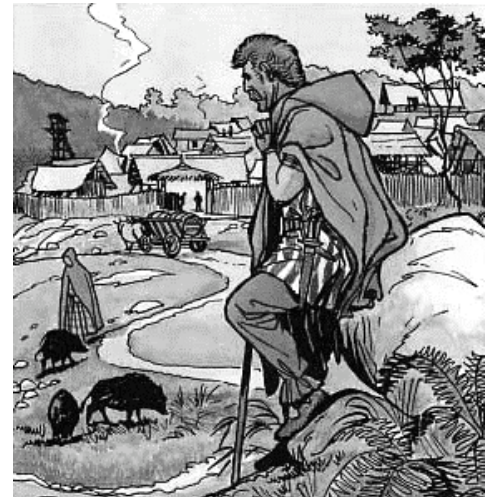
Aux Justices on a trouvé des sépultures et un casque gaulois. Aux Champs Paissaux un bronze et des monnaies.

A proximité du bourg on trouve des tessons mais on n'a pas encore retrouvé la villa dite le *palais d'Adélaïde* dont les bases constituaient sans doute la résidence de la famille de St Loup. Des nobles Francs installés après la défaite des Burgondes.

St Loup évêque de Chalon en 601-602 donne ses biens de Boyer (terres église et habitants) au chapitre de sa cathédrale tout en conservant une *cella* où il aimait se retirer. Mais la donation est contestée par les seigneurs voisins d'où les confirmations successives.

Le nom du village apparaît vers 928 sous la forme *BAUGIACUS VILLA que sita in pago cabilionensis super rivam Natouzam* dans la charte que la comtesse Adélaïde de Bourgogne semble avoir signée vers le 13 juin, en sa propriété de Boyer alors qu'elle était en route pour Cluny où elle retrouva l'abbé Odon à qui elle remit un diplôme testamentaire.

La donation est à nouveau confirmée sous la même appellation en 1019, mais située cette fois sur la Saône par le roi Robert le Pieux, alors que dans le légendaire d'Autun, on l'écrit *BOIACAM VILLAM*.



Au Moyen-Age les textes sont rares, G. Duby les a notés dans « *La Société aux XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle en région mâconnaise* »

Au village de Boyer, seigneurie du chapitre St-Vincent de Chalon, tous les habitants sont des manants des chanoines, mais quelques uns dépendent aussi d'autres seigneurs. C'est ainsi que nous connaissons Pierre de Colonge, attaché au chevalier Bernard de Charnois et Guy de Chassagne qui appartient à l'évêque de Chalon.

A la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, Guy de Chassagne, paysan de Boyer voulant aller à Jérusalem, engage sa tenure pour 4 Livres. Les dépendants des sires de Brancion qui s'étaient installés à Boyer dans la seigneurie des chanoines furent déliés au bout de quelque temps de leurs suggestions personnelles par un acte de Henri le Gros de 1194. Aucy de l'Epervière, *vir nobilis et castellanus*, acheta vers 1180 les biens et la charge du défunt prévôt de Boyer.

Vers 1190, Pierre Cholet de Boyer engage sa tenure aux chanoines de Chalon pour 23£ au denier de Tournus.

En 1192, les paysans de Boyer hommes de St Vincent se mettent, pour 5 ans, sous la protection du châtelain de St Gengoux en contrepartie d'un cens annuel qu'ltier de Toucy leur réclamait encore en 1208. Il fut débouté.

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, les hommes ne sont jamais vendus sans leurs manses. Quand un paysan se place sous la sauvegarde d'un seigneur, il se commande avec tout son bien sur lequel est assise la taxe de protection.

Pour la fin du Moyen-Age les documents d'archives concernent des donations au chapitre, des échanges et des affouages de bois. Rien de bien original. En 1395, on trouve un litige entre le chapitre et le seigneur de Sennecey au sujet d'un criminel évadé des prisons de Boyer, repris à Sennecey et traduit à Mâcon (hors la justice des chanoines). En 1397, on trouve un accord amiable entre le chapitre et les habitants de Boyer à la suite d'un feu de forêt.

## Les Marchés alimentaires alentours La Bourgogne, pays de l'hospitalité et de la bonne chère

|   |                      |              |  |   |                                  |   |                                       |  |
|---|----------------------|--------------|--|---|----------------------------------|---|---------------------------------------|--|
| <b>SENNECEY-LE-GRAND</b><br>Place des Tilleuls 25 exposants<br>Le matin 7h-12h  | 6 km                 |              |  |   |                                  | <b>vendredi</b>   |                                       |  |
| <b>TOURNUS</b><br>Rue de la république 80 exposants<br>Le matin 7h-13h  | 5 km                 |              |  |   |                                  |   | <b>samedi</b>                         |  |
| <b>GIGNY</b><br>face à l'ancien café épicerie au bourg<br>fin d'après midi 18h Producteurs  | 10 km via la<br>D906 |              |  |   | <b>Jeudi</b>                     |   |                                       |  |
| <b>NANTON</b><br>Parking Mairie Lavoisier En soirée 17 à 19h<br>le P'tit Marché Local et<br>le dernier vendredi du mois « Court-Circuit » | 13 km                |              | <b>Mardi</b><br>Le pain                              |   |                                  | <b>Vendredi</b><br>Pain légumes<br>fromage                  |                                       |  |
| <b>ST-GERMAIN-DU-PLAIN</b><br>Place du marché 30 exposants<br>Le matin 7h-13h   | 20 km                |              |  |   | <b>jeudi</b>                     |   |                                       |  |
| <b>LUGNY</b><br>Place des halles 20 exposants<br>Le matin 7h-13h  | 20 km                |              |  |   |                                  | <b>vendredi</b>   |                                       |  |
| <b>PONT-DE-VAUX</b><br>Rue de Lattre de Tassigny 110 exposants<br>Le matin de 7h-13h  | 24 km                |              |  | <b>Mercredi</b>                                       |                                  |   |                                       |  |
| <b>CHALON</b><br>Le matin 8h-12h sauf vendredi 8h-18h   | 24 km                |              | <b>Mardi</b><br>Pl. St<br>Laurent<br>les<br>Aubépins | <b>Mercre</b><br>Prés<br>St Jean<br>Hôtel<br>de ville | <b>Jeudi</b><br>Cité du<br>Stade | <b>Vendredi</b><br>Pl. de Beaune<br>8h-18h<br>Gal de Gaulle | <b>Samedi</b><br>Boucicaud<br>(petit) | <b>Dimanche</b><br>Place St Vincent<br>Alimentaire local |
| <b>LOUHANS</b><br>Le matin 7h-13h -Les Arcades 250 exposants<br>Bétail Pl. de la Charité<br>Marché Bio Salle de la Grenette               | 34 km                | <b>Lundi</b> |  |   |                                  |   |                                       |  |
| <b>MACON</b><br>Esplanade Lamartine 185 exposants<br>Le matin 7h30-13h  | 38 km                |              |  |   |                                  |   | <b>samedi</b>                         |  |



Le bon numéro pour nos banquets !

**Cuisinière à domicile** De 1 à 100 couverts. Patricia Gardechaux-Desroches propose aux particuliers de prendre en charge la préparation culinaire de leurs réceptions. REPAS DE FAMILLE ET REPAS ASSOCIATIF, BANQUET ET GOUTER DE BAPTEME, MARIAGE, ANNIVERSAIRE etc. pouvant aller jusqu'à 100 couverts. Elle mitonne au domicile du client ou en salle des fêtes équipée de cuisine. (R.V. 72h à l'avance). Elle cuisine également chez les personnes seules souhaitant un peu de compagnie

Renseignez-vous au .06 41 13 49 00. 262 rue de l'Abbaye – Venière.

Email : cuisiniereadom@gmail.com.

### Solutions des jeux du magazine de septembre n°8

Trouve les mots correspondant à la définition ci-dessous en feuilletant le magazine et inscris-les dans les cases ci-contre.

1. Elle est désormais route D906 page 6 NATIONALE
2. Sa morsure est dangereuse page 12 TIQUE
3. Elle tourne sur la nationale page 17 ROUE
4. Il renforce l'entrée de la forêt page 4 AQUEDUC
5. Elles sont d'hier et d'aujourd'hui page 13 RECETTES
6. Cervidé de nos forêts CHEVREUIL
7. Son toit a été refait cet été à Limone page 4 LAVOIR
8. Elles l'assurent au public à la mairie page 4 ACCUEIL

CHARADE que suis-je ? REDACTION

Mon premier est un poisson volant RAIE

Mon second est le diminutif de d'accord D'AC

Ma troisième coupe du bois SCIE

Mon quatrième est « nous » pronom indéterminé ON

**Mon tout est l'action de rédiger un texte**

## RÉPERTOIRE DES MÉTIERS & COMMERCE DES RÉSIDANTS BOÉTRATS

| ENTREPRISE                              | GERANT                       | ADRESSE   | COORDONNÉES                               |
|---|------------------------------|---|---|
| ARTISTE PEINTRE                         | SEBASTIEN LEBEAUT            | 201 RUE DU BOURG LE BOURG                             | SEBASTIEN.LEBEAUT@YAHOO.FR                |
| ASSISTANTE MATERNELLE                   | LUDIVINE LAZARUS             | 60 IMPASSE DES PINS LE BOURG                          | 06 63 51 98 21                            |
| ASSISTANTE MATERNELLE                   | CHRISTELLE RODOT             | 40 RUE DU CONNOT VENIÈRE                              | 06 83 47 22 20                            |
| ASSISTANTE MATERNELLE                   | SUZANNE ROBOLIN              | 565 RUE DU JUS  | 03 85 51 01 04                            |
| ASSISTANTE MATERNELLE                   | CÉCILE DEMARQUE              | 374 RUE DE LA GRENOUILLE LE BOURG                     | 06 31 06 43 02                            |
| ASSISTANTE MATERNELLE                   | ROSELYNE HUMBERT             | 158 LES COURS BOUCHEY                                 | 06 28 72 72 61                            |
| ASSISTANTE MATERNELLE                   | KARINE NECTOUX               | 16 CHEMIN DE LA CHAIZE LE BOURG                       | 07 70 63 93 74                            |
| BATTERIES SPECIALISTE                   | DA SILVA FRANCOISE           | 21 RUE LOUIS JACQUES THENARD ZI NORD CHALON (VENIERE) | 03 85 48 42 34<br>POINTENERGY71.COM       |
| BOULANGERIE L'ÉPI D'OR                  | AHMED GHARIANI               | 125 RUE DE L'ANCIENNE NATIONALE 6                     | 07 82 38 69 21<br>GHARIANI71000@GMAIL.COM |
| CABARET LE GREUZE FOLIES                | STEPHANIE NAIGEON            | 1804 MONTEE DE LA GARENNE                             | 03 85 32 10 19                            |
| CARTERIE ICONE LIVRES                   | ABBAYE DE VENIERE            | 257 RUE DE L'ABBAYE VENIÈRE                           | 03 85 51 35 83 ABBAYE-VENIERE.FR          |
| CARTOUCHES IMPRIMANTES                  | JACQUES HUMBERT              | 486 RUE BERGERAT VENIERE                              | 09 75 30 43 07                            |
| CHARPENTIER COUVREUR                    | JOSEPH NEUVILLE              | 139 MONTÉE DE L'ÉGLISE                                | 06 14 95 76 97                            |
| CHAUDRONNERIE MAINTENANCE               | LYDIE DUCLOS                 | 532 CHEMIN DE LA CHAIZE                               | 03 85 32 52 72                            |
| CRÉATEUR DE SITES WEB                   | CLAUDE POUX CÉCILE BOURET    | 38 PLACE DU BOURG                                     | WWW.MISTERHARRY.FR                        |
| CUISINIÈRE À DOMICILE                   | PATRICIA GARDECHAUX          | 262 RUE DE L'ABBAYE VENIÈRE                           | 06 41 13 49 00                            |
| DÉCORATION D'INTÉRIEUR                  | NADEGE VERRIEN               | 462 RUE DU JUS  | 06 59 66 46 01                            |
| ELECTRICITE GENERALE                    | HERVE FATTIER                | 279 RUE LIMONE  | 03 85 51 34 39                            |
| FLEURISTE FLORESCENCE                   | SABINE GAGNEPAIN             | 62 RUE DU DR PRIVEY TOURNUS (BOURG)                   | 03 85 51 74 89                            |
| GARAGE GUYONNET                         | JEAN-FRANÇOIS GUYONNET       | 1024 ROUTE ANCIENNE NATIONALE 6 LIMONE                | 03 85 51 13 92                            |
| GITE CHAMBRE D'HÔTE                     | BRIGITTE YVES MERDA          | 135 CHEMIN DE LA CONDEMINE LE BOURG                   | CLOSELANATOUCZE@ORANGE.FR                 |
| GITE CHAMBRE D'HÔTE                     | M.T JACQUES BOURGÈS          | 44 CHEMIN DE LA FONTAINE SAINT LOUP LE BOURG          | JACQUES.BOURGES2@WANADOO.FR               |
| GITE CHAMBRE D'HÔTE                     | MONIQUE JOLY                 | 1239 CHEMIN DE LA CONDEMINE                           | MAISONDESCOEURS@ORANGE.FR                 |
| GITE CHAMBRE D'HÔTE                     | DANIELE FRANCK LESAGE        | 115 RUE BERGERAT VENIÈRE                              | FRANCK.LESAGE4@ORANGE.FR                  |
| MAÇONNERIE COUVERTURE                   | PHILIPPE SCHMIDT             | 35 RUE DE LA GRENOUILLE                               | 03 85 32 19 83                            |
| MAÇONNERIE                              | JÉRÔME NEUVILLE              | 179 RUE DE LA GRENOUILLE LE BOURG                     | 03 85 51 36 03                            |
| METALLERIE DU CHATEAU                   | CHATELAIN/GOMÈS              | 562 RUE DU CHATEAU DE VENIERE                         | 09 67 75 68 75                            |
| MIELLERIE DE LA NATOUZE                 | GILBERT BONTEMPS             | 445 CHEMIN DE L'ARVOLOT                               | 03 85 51 24 62                            |
| MULTI SERVICES                          | FRANÇOIS LIOCHON             | 415 RUE DU JUS  | 06 45 63 90 32                            |
| PAYSAGISTE ELAGUEUR                     | WILLY GREFFET                | 82 RUE DU MOULIN POMIER                               | 06 66 55 88 04<br>WILLYGREFFET@GMAIL.COM  |
| PAYSAGISTE JARDINAGE                    | JEREMY BESSON                | 208 RUE BERGERAT VENIÈRE                              | 06 10 42 29 82<br>BPEJL@OUTLOOK.FR        |
| PLATERIE PEINTURE                       | PASCAL FERRE                 | 263 RUE DU JUS  | 03 85 51 75 85                            |
| PLOMBERIE SANITAIRE                     | OLIVIER LIOCHON              | 415 RUE DU JUS  | 03 85 51 11 57                            |
| RENOVATION PLATRIERIE PEINTURE          | PATRICK NIETO                | 42 RUE DE LA GRENOUILLE                               | 03 45 87 09 32                            |
| RESTAURANT RELAIS DE L'EUROPE           | NACER DJAREF                 | 790 ROUTE ANCIENNE NATIONALE 6 LE JONCHET             | 03 85 32 96 68                            |
| SECRETAIRE INDEPENDANTE                 | ÉLISE VINCEROT               | 556 RUE BERGERAT VENIERE                              | 06 12 42 35 87                            |
| STATION TOTAL RELAIS                    | MARTINE LAURENT GOUJON       | 1923 ROUTE ANCIENNE NATIONALE 6 VENIERE               | 03 85 51 71 40                            |
| STORES -VITRAGES ISOLANTS               | ROMAIN CARDONA               | ROUTE ANCIENNE NATIONALE 6 VENIÈRE                    | 03 85 51 12 93                            |
| TRAVAUX PUBLICS                         | FRANCK PAUTET                | MATERIEL OCCASION – IMPASSE VALOT LE BOURG            | 03 85 51 25 83                            |
| TRAVAUX PUBLICS                         | JEAN-MARIE CHEVAUX           | 77 RUE BERGERAT VENIÈRE                               | 03 85 33 83 26                            |
| VOITURE COMPETITION                     | OLIVIER BOIS                 | ASSIST. PREPA. MAINTEN. 313 RUE DE LA GRENOUILLE      | BOISOLIVIER71@ORANGE.FR                   |
| ZIG ZAG VÉLOS VENTE REPARATION LOCATION | FLORENCE ET DAVID DESBROSSES | ZONE DU PAS FLEURY TOURNUS..... (BOURG)               | 03 85 36 56 53<br>ZIGZAGVELOSO@ORANGE.FR  |

Boétrats commerçants, faites-vous connaître si vous souhaitez paraître dans la liste manifestez-vous en mairie. Le Maire propose de donner la parole aux entrepreneurs présents lors de la matinée des vœux de la municipalité.